

# « Rendre public leur patrimoine »

**Surfant sur l'affaire Kubla, le PTB demande que, comme en France, le patrimoine des mandataires politiques soit rendu public.**

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

« Je suppose que notre proposition sera approuvée par la plupart des partis », relève, avec un petit sourire non dissimulé, Marco Van Hees, député fédéral du PTB. « Un responsable politique s'engage normalement pour l'intérêt général de la population et il porte des responsabilités sociales qui impliquent une relation de confiance avec les citoyens. Dans ces conditions, il ne doit pas craindre de dévoiler ses avoirs. »

## Sous enveloppe scellée

« Il nous semble logique qu'il y ait une transparence. Il existe un lien entre affaires politiques et privées, c'est ce que montrent les récentes affaires. Le citoyen doit pouvoir avoir une vue

globale sur toute augmentation subite de patrimoine d'un élu. Notre proposition permettra au moins ce type de contrôle démocratique inexistant aujourd'hui », ajoute Raoul Hedebouw qui, avec Van Hees, a déposé une proposition de loi visant à rendre publics les patrimoines des mandataires politiques. Une chance que ça change ? « Il y a en Belgique une culture du tabou très forte en ce qui concerne les avoirs des élus », dit-il.

Interpellant le Premier ministre sur la question, hier après-midi à la Chambre, Marco Van Hees n'a guère été entendu par ses pairs.

Actuellement, admet le PTB, les mandataires publics doivent déjà rentrer chaque année une déclaration de patrimoine à la Cour des comptes, en vertu des lois des 2 mai 1995 et 26 juin 2004. Mais cette déclaration est introduite sous enveloppe scellée, qui n'est ouverte qu'en cas d'enquête judiciaire, avec l'aval d'un juge d'instruction. Et cette déclaration ne comprend pas la valeur exacte du patrimoine. Les comptes bancaires, par exemple, sont mentionnés sans leur solde.

## Pas seulement les élus

La proposition du parti de la gauche radicale modifie la loi sur deux points. Elle prévoit que la Cour des comptes publie chaque année les déclarations de patrimoine au Moniteur belge et sur son site internet, afin qu'elles puissent être consultées par tous les citoyens qui le désirent. De plus, chaque élément du patrimoine serait accompagné de sa valeur vénale, de la même manière que cela se fait pour une déclaration de succession.

Une telle publication des patrimoines est appliquée en France pour les ministres, l'affaire Cahuzac ayant relancé le débat. La proposition du PTB va plus loin puisque tous les mandataires visés par la loi de 1995 (ministres, parlementaires, administrateurs des intercommunales, top managers publics, chefs de cabinet, etc.) seraient concernés. Le PTB rappelle que ses propres mandataires sont tenus de percevoir le revenu moyen des travailleurs. Selon le principe : « lorsqu'on ne vit pas comme on pense, on finit par penser comme on vit ». A méditer. ■

## Magnette : un « décret Kubla »

Le ministre-président wallon, Paul Magnette (PS), entend interdire aux anciens ministres, à leur sortie de fonction, de travailler pour une entreprise avec laquelle ils ont traité lorsqu'ils étaient ministres. « Au Parlement wallon, on a une commission de

renouveau démocratique. Je vais demander qu'on y adopte un décret "Kubla", qui empêche ce genre de conflit d'intérêts », affirme-t-il jeudi dans les colonnes de Sudpresse.

Concernant les soupçons de fraudes qui pèsent par ailleurs sur le bourgmestre de Seraing, Alain Mathot

(PS), Paul Magnette souhaite laisser « la justice dire la vérité ». « Les faits reprochés à M. Kubla sont manifestement reconnus », assure-t-il, « mais si un mandataire PS devait être convaincu de faits similaires, il devrait démissionner, c'est clair », a encore ajouté le ministre président socialiste.

## La plainte contre X de Serge Kubla

Après les révélations du *Soir Magazine*, Serge Kubla a bien déposé plainte contre X pour violation du secret de l'instruction et/ou du secret professionnel, confirmait hier son avocat, M<sup>e</sup> Denis Bosquet.

La plainte fait suite à la publication par le *Soir Magazine* d'une pièce extraite du dossier de l'instruction au sujet duquel Serge Kubla est inculpé par le juge d'instruction bruxellois Michel

Claise.

La pièce en question, saisie lors d'une perquisition, est une facture émanant de la société maltaise Socagexi Limited, dont l'ex-bourgmestre de Waterloo est seul actionnaire. C'est par le biais de cette société que le groupe industriel Duferco rémunérait Serge Kubla pour ses missions de consultance en République démocratique du Congo (240 000 € par an).